**Déclaration du Haut-Commissaire sur les adaptations aux mesures de confinement dans les archipels à l’exception de Tahiti et Moorea**

*Seul le prononcé fait foi*

**17 avril 2020**

La crise sanitaire qui frappe l’ensemble des pays du monde a nécessité la mise en place en urgence d’un dispositif rigoureux pour freiner la propagation de l’épidémie de Covid-19 sur notre territoire et d’en limiter l’impact. Dès le 11 mars, le dispositif de lutte était mis en place.

Ce dispositif a notamment consisté à interdire très rapidement l’arrivée des paquebots de croisières et à limiter puis à suspendre les rotations aériennes internationales vers la Polynésie française. De plus, comme vous le savez, l’objectif prioritaire de l’Etat et du Pays était d’éviter, par tous moyens, la diffusion du virus dans nos îles.

Aussi, depuis le 19 mars, les liaisons aériennes entre Tahiti et les autres archipels ont été interrompues et progressivement il en a été de même pour le transport des passagers par bateau.

En ce qui concerne les archipels autres que Tahiti et Moorea, l’encadrement très strict des déplacements inter-îles a permis d’empêcher la propagation de l’épidémie puisque depuis le 22 mars aucun cas de COVID 19 n’a été détecté dans les archipels.

Aujourd’hui, le virus est encore présent sur l’île de Tahiti et de Moorea, c’est pour cette raison que jeudi dernier, nous avons annoncé avec le Président du Pays la prorogation du confinement et du couvre-feu jusqu’au 29 avril. Ces mesures étaient justifiées et nécessaires car cela nous a permis de contenir le virus et il nous faut continuer dans cette voie car rien n’est gagné.

Et nous avions également annoncé que nous consulterions les Tavana des archipels pour tenir compte de la situation sanitaire particulière dans les îles.

Je rappelle que nous sommes le seul territoire de la République avec 76 îles habitées dont certaines sont très éloignées des structures d’offre de soin.

Vous le comprendrez, il était donc indispensable de préserver ces territoires de l’épidémie.

C’est cette rigueur, cette mobilisation de tous, qui nous a permis de parvenir à ce résultat dans nos îles. Ces résultats nous les devons aussi et surtout à l’esprit de civisme et de solidarité qui a été observé par vous tous. Je tiens à remercier les Tavana qui se sont impliqués pleinement et je tiens sincèrement à vous dire MERCI à tous pour votre engagement à nos côtés dans ce combat.

Aujourd’hui, la situation dans ces archipels est différente de celle de Tahiti et Moorea. C’est pourquoi il convient d’alléger les mesures d’exception que nous avons prises dans un premier temps pour tout le territoire polynésien.

La consultation des Tavana que nous avons menée cette semaine avec le Président du Pays, a abouti unanimement à une demande d’allègement du dispositif. Cela constitue une première phase dans l’évolution des mesures qui ont été mises en place pour lutter contre le Covid-19 et qui demeurent applicables dans leur totalité à Tahiti et Moorea jusqu’au 29 avril.

A l’issue de cette consultation, nous avons donc décidé avec le Président FRITCH de mettre en place pour les îles à compter du lundi 20 avril les nouvelles règles sur la liberté d’aller et venir durant cette nouvelle période qui s’ouvre devant nous. Il ne s’agit pas d’un déconfinement mais d’une adaptation des mesures.

Pour des raisons de précaution, la circulation maritime et aérienne des personnes entre Tahiti et Moorea et le reste des archipels reste interdite. Il faudra donc que les résidents des îles actuellement à Tahiti patientent encore quelques temps avant de pouvoir regagner leur île, pour ne faire prendre aucun risque aux habitants des îles.

C’est la condition première pour permettre un allègement des mesures en vigueur.

La circulation des personnes au départ des archipels à destination de Tahiti est toutefois envisageable, mais elles ne pourront pas revenir dans l’immédiat dans leur île d’origine.

Il n’y aura également pas à ce stade de liaisons entre les îles dans un même archipel et entre les archipels. Le trafic inter-île sera limité aux déplacements sanitaires et au fret.

Les contrôles se poursuivront afin de sanctionner toute traversée interdite entre archipels.

De la même manière, les rassemblements restent interdits qu’ils soient publics, privés, sportifs ou pour quelque autre raison. Cependant, il y a deux exceptions à ce principe : les rassemblements dans les lieux de sépulture dans la limite de 20 personnes et les rassemblements à l’occasion des offices religieux du dimanche qui seront autorisés dans la limite de la moitié des capacités d’un lieu de culte et dans la limite de 50 personnes.

Dans la même perspective, et en concertation avec les Tavana, le couvre-feu est maintenu, avec l’interdiction des rassemblements et des déplacements de personnes entre 20 heures et 5 heures du matin.

Pour le reste, cet allègement du confinement pour les îles signifie qu’à partir de lundi prochain, il ne sera plus nécessaire de disposer d’une attestation de déplacement dérogatoire pour circuler. Cela signifie que les personnes pourront se déplacer librement dans leur île en dehors du couvre-feu.

L’activité économique pourra reprendre progressivement dans le respect des gestes barrières. En effet, il est essentiel de protéger les salariés. Les activités agricoles, de pêche ou artisanales sont donc possibles, de même que les activités du BTP.

Les établissements recevant du public pourront à nouveau accueillir du public, à l’exception des restaurants et des débits de boisson qui pourront cependant maintenir une activité de livraison et de vente à emporter.

Les établissements scolaires du premier et du second degré pourront de nouveau accueillir les élèves selon les modalités définies par le Ministère de l’éducation polynésien.

Les activités individuelles de pratique sportive en extérieur seront à nouveau autorisées, tout comme l’accès au littoral, aux plages, aux ports et aux marinas.

Les activités de pêche et de chasse, la baignade en mer ainsi que les activités nautiques, notamment le surf, la planche à voile et la plongée, en apnée ou sous-marine, seront également autorisées.

La reprise de l’activité des services communaux sera également possible selon les modalités qui seront définies par les Tavana.

Cet assouplissement des mesures doit s’accompagner du maintien strict des gestes barrières et de la distanciation sociale. Les personnes fragiles doivent continuer à faire l’objet d’une attention particulière.

Par ailleurs, l’arrivée du fret dans les îles devra faire l’objet d’une particulière vigilance afin d’éviter tout contact physique entre l’équipage et les résidents des archipels. Ainsi, l’accès aux zones de livraison sera limité et une distance d’un mètre minimum devra être respectée entre les membres de l’équipage et les usagers. Des équipements de protection (masque et gants) seront utilisés et des processus de désinfection seront strictement mis en œuvre.

Les forces de l’ordre, gendarmerie nationale et police municipale seront mobilisées pour veiller à la bonne organisation et dans les meilleures conditions possibles de l’arrivée des navires transportant le fret.

Il convient de souligner le rôle essentiel des équipages des goélettes pour assurer le ravitaillement des îles.

La bonne application de ces mesures nous permettra de nous inscrire dans une dynamique durable au sein de l’île, puis de l’archipel.

Enfin, je tiens à préciser que les mesures énoncées aujourd’hui peuvent être réversibles. Cela signifie, si la situation sanitaire l’exige, qu’il nous sera possible de revenir en arrière et nous le ferions avec le même souci de transparence et de responsabilité.

Les mesures présentées aujourd’hui sont je l’espère une première étape. Tout dépendra des résultats que nous obtiendrons dans les jours qui viennent.

En cette période difficile, je sais combien il est compliqué d’avoir assimilé et appliqué des nouvelles règles. Mais nous avons souhaité avec le Président du Pays répondre à deux situations sanitaires différentes, cela est nécessaire et nous devons garder avec la même rigueur et la même volonté collective.

Il ne s’agit pas de couper la Polynésie française en deux, mais de s’adapter progressivement à l’évolution de la situation sanitaire constatée.

La lutte contre ce virus invisible n’est pas encore gagnée, nous avons encore du chemin à parcourir tous ensemble et des efforts à fournir. Mais sachez que vous pourrez compter sur le soutien de l’Etat pour vous accompagner, pour vous appuyer et pour vous protéger.